



Si votre revenu fiscal de référence figurant sur l'avis **d'impôt 2023 (sur les revenus 2022)** ne dépasse pas un certain plafond (*voir Barème et notice en PJ*), vous pouvez bénéficier d'une bourse de collège.

Pour vous aider dans cette démarche, vous pouvez consulter le lien suivant qui vous permettra de :

- Visionner un tuto vidéo pour faire votre demande de bourse,
- Estimer le montant de votre bourse en faisant une simulation.

<http://www.education.gouv.fr/cid88/les-aides-financieres-au-college.html>

FORMALITÉS À ACCOMPLIR

La demande de bourse de collège doit se faire en ligne.

Pour cela, vous devez, avec votre identifiant et mot de passe de votre compte EduConect, vous connecter au Portail Scolarité Service avant le 19 octobre 2023 à l'adresse suivante :

<https://teleservices.education.gouv.fr>

***Si vous ne souhaitez pas faire votre demande en ligne vous pouvez toujours, à titre exceptionnel, formuler votre demande en version papier.
Pour cela, il vous suffit de retirer un dossier au Secrétariat de Direction et de le rapporter une fois complété et accompagné des pièces justificatives avant le 19 octobre 2023.***

Dans le cadre des mesures de simplification des formalités administratives, la bourse pourra être attribuée pour toute la durée de la scolarité au collège (de la 6^o à la 3^o). Pour cela, il vous suffit lors de votre demande de cocher la case indiquant *l'accord pour l'actualisation automatique des données fiscales*.
Si vous ne cochez pas cette case la demande devra être faite chaque année scolaire.

Pour les familles des élèves boursiers en 2022-2023, scolarisés dans le même établissement en 2023-2024, et ayant opté pour la reconduction automatique de la demande de bourse en ligne, aucune démarche de votre part n'est nécessaire, le collège pourra réinstruire votre demande de manière automatique par l'actualisation des données fiscales.

IMPORTANT

*Si vous avez besoin d'aide pour faire votre demande en ligne, quel que soit le problème (mise à disposition d'un ordinateur, accompagnement, problème de connexion...) n'hésitez pas à contacter le Secrétariat de Direction du collège
au 04.92.57.19.06 ou par mail : college.veynes@ac-aix-marseille.fr
qui est là pour vous aider et vous accompagner.*

SYLVIANE PEZERIL

Principale
François Mitterrand
Boulevard Stendhal • 05400 Veynes
04 92 57 23 38



ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE

François Mitterrand
Veynes

Liberté
Égalité
Fraternité



ADOPTER L'ÉCO ATTITUDE, N'IMPRIMEZ QUE SI NÉCESSAIRE